

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	25
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	36
Date de la convocation	08/11/2024
Certifié exécutoire le	18/11/2024
Date d'affichage	19/11/2024
Envoyé en préfecture le	19/11/2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

120-2024 Autorisation signature bail Corrèze Energie Développement (CED)

Monsieur le Président rappelle le projet de construction de deux bâtiments photovoltaïques sur la zone de la Veyrière Commune de Treignac.

Monsieur le Président rappelle les différentes étapes de négociation et précise les accords prévus dans le bail proposé pour la signature.

Il précise que ce bail est un « bail emphytéotique de division en volume ».

Il explique que la Communauté de Communes restera propriétaire des bâtiments qu'elle doit construire en totalité.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- **Approuve le projet de bail** entre la CCV2M et Corrèze Energie Développement
- **Autorise le Président** à signer le bail ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à Treignac le 20/11/2024
Le Président Philippe JENTY

